Procès-Verbal

Séance Ordinaire du CSEE de la CCI Hauts de France du 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un du mois de janvier à dix heures, le CSEE dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle Océane, sous la présidence de M. David BRUSELLE.

Etaient Présents Représentants titulaires du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BAHCIC Marie-Isabelle	X		
DELERUE Dorothée	X		
DEVIN SARAH	X		
FERFAILLE Hugo	X		
FOURNIER Jérôme	X		
HENNEBELLE Laurence	X		
MADEJ Marie-Christine	X		
LAMALETIE Bastien		X	
LAVERAT Thierry	X		
LE MIGNON Virginie		X	
LEMAITRE François	X		
MEISSNER Agnès		X	
PUCHOIS Bernard	X		
THUILLARD Céline	X		
VILLELLA Michel	X		

Etaient Présents Représentants « Suppléants » du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
POTEAU Tapio remplace LEMIGNON Virginie	X		
PAYEN Aude	X		
TRIBONDEAU Magali	X		

Etaient présents Représentants Employeur

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BRUSSELLE David (Président)	X		
COTHENET François		X	
DELECOURT Irène	X		
LIPKIEWICZ François	X		
VASSEL Nathalie	X		

Était présent Représentant syndical

- Laurent VANDEWOESTYNE pour le syndicat UNSA

- Ulricke LAGUIGNER pour le syndicat CFDT

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 22/11/2024

Le PV du 22 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) Information sur le bilan budgétaire 2024 / Budget prévisionnel 2025 CCI HDF

David BRUSSELLE présente un document qui a été diffusé en AG de novembre 2024. Ce document décrit la situation budgétaire à novembre 2024. Le document est en annexe de ce PV. L'atterrissage budgétaire 2024 précis est à finaliser.

Ce bilan fait apparaitre un résultat prévisionnel net positif de l'ordre de +2.8M€, grâce à des opérations exceptionnelles (ex : remontées de dividendes exceptionnelles de filiales comme la SAGEB, la SOGAREL…), en l'absence de ces opérations, le résultat serait à -3M€.

Pour 2024, Le résultat pour le service général serait de -5M€, contre -2,2M€ finalement grâce à ces éléments exceptionnels ; la formation devrait être tout juste à l'équilibre. Le niveau de charge a tendance à augmenter plus vite que les recettes. Ces chiffres sont à rapporter du budget global de 160M€, hors filiales. On sera vigilant sur la répartition des ressources qui financent le service général. 31% des ressources proviennent de la fiscalité et 29% de subventions ; ces 2 ressources restent incertaines. Seul le chiffre d'affaires (40% aujourd'hui) amène une vraie indépendance financière à la CCI.

Pour alimenter davantage de CA, le service Appui cherchera davantage à répondre à des appels d'offre afin de combler le besoin croissant de financement avec des charges qui ont tendance à augmenter.

Coté formation, l'apprentissage a entamé une décru (-2.8M€ entre 2023 et 2024) qu'il faut endiguer, et qu'on cherchera également à compenser notamment avec le développement de la formation continue.

L'aménagement peut continuer à compter sur la vente de terrains et de bâtiments.

Coté effectifs salariés, 967 personnes étaient comptabilisées au BR 2024, le budget primitif 2025 table quant à lui sur 976 personnes. A ce stade, aucun plan de suppression de postes n'est à l'ordre du jour, ni même aucune réflexion en la matière, sauf à ce que la loi de finances 2025 évolue très défavorablement et ponctionne davantage la ressource fiscale de la CCI, ce qui n'est pas la tendance perçue par le réseau.

3) Information sur le CA Laho 2024, global et par activités (PRF, CFA, FC) – Intervention de Christophe HOUBERT

Christophe HOUBERT intervient pour présenter la situation de Laho Formation.

Laho formation s'appuie sur 3 activités principales : l'apprentissage, la formation continue et les demandeurs d'emplois. Les « coûts contrat » perçus pour les apprentis diminuent. Les apprentis (ruptures, manque d'attractivité de certains métiers…) et les demandeurs d'emplois (fin du marché en cours) sont moins nombreux. La formation continue se développe et constitue un levier de croissance pour les prochaines années. De même, la clientèle des particuliers, qui ne représente que 2% du CA, pourrait être développée.

Sur un budget de 36M€, les charges de personnel pèsent 69% des charges (contre 63% en 2023), un niveau supérieur à la moyenne constatée dans le secteur (65%). Il y a donc des économies à faire et un CA à développer pour mieux équilibrer ressources et dépenses.

Après la forte croissance de 2022, Christophe HOUBERT s'attend à 2-3 années plus difficiles. Un travail de réflexion sur l'offre est nécessaire et a été engagé.

Afin de mieux affecter les ressources, Christophe HOUBERT a besoin de mieux connaitre le plan de charge des formateurs internes. Michel VILLELLA fait remarquer que la charge de travail des formateurs est complexe à analyser avec des différentiels de productivité entre les sites liés à l'histoire de chacun. Jérôme FOURNIER demande si on sollicite les conseillers du service général pour faire des actions de formation, notamment en formation continue. Une expérience est en cours sur le Littoral mais cela reste compliqué car les conseillers doivent avant tout produire pour l'Appui.

Michel VILLELLA trouve ces ratios intéressants et suggère qu'il faudrait les avoir par site. Christophe HOUBERT est d'accord avec cette proposition.

Francois LEMAITRE fait remarquer que les conseillers de l'appui pourraient aider les commerciaux de Laho à vendre des prestations de formation ; pour cela, il faudrait qu'ils aient une meilleure connaissance de l'offre disponible, avec quelques exemples à proposer tel que l'habilitation électrique, cariste... Une proximité relationnelle entre les collaborateurs de Laho et du service consulaire faciliterait la démarche. L'exemple de la formation EVEREST sur le littoral le démontre, c'est une réussite alors que le formateur est basé sur Arras. Il faudrait une stratégie alors qu'aujourd'hui cela se fait surtout par opportunité.

4) Bilan de suivi de la réorganisation pôle formation Laho Artois Douaisis

Aude PAYEN prend la parole pour exposer l'audit qui a été réalisé avec Agnes MEISSNER en octobre et novembre à Laho Artois Douaisis. 14 salariés sur les 18 que compte le site de Lens, ont pu être interrogés.

L'audit a privilégié une analyse de 5 axes : égalité des chances, contenu du travail, santé au travail, employabilité - développement personnel, et relation de travail - climat social.

La synthèse suivante est présentée :

Points de vigilance

1 Egalité des chances **Equilibre vie privé / vie professionnelle / Conciliation des temps**
✓ Vigilance concernant l'équilibre vie privée/vie professionnelle : certaines personnes travaillent régulièrement en dehors de leurs heures de travail pour absorber la charge ✓ Vigilance concernant les horaires et amplitude horaire ✓ Vigilance concernant les déplacements sur les 4 sites (disponibilité et lieux de parking des véhicules)
2 Contenu du travail **Autonomie / responsabilisation / sens du travail / travail en équipe / relation client**
✓ Vigilance : Ajouter une nouvelle activité génère de la charge mentale supplémentaire et de l'exigence (car sanction possible, peur de se tromper = redoublement de vigilance) : risque d'épuisement plus rapide
3 Santé au travail : Organisation du temps de travail / environnement physique / risques professionnels / qualité de la prévention
✓ Vigilance : tenir compte des situations énoncées lors des réunions d'équipe et mettre en place les actions ✓ Vigilance : planning de rotation pour palier au poste d'accueil non remplacé en expérimentation. Embauche souhaitable sur le poste d'accueil ✓ Vigilance : attention à la répartition des véhicules sur les différents sites et au nombre de véhicules à disposition ✓ Vigilance : La nouvelle organisation des assistants spécialisés qui interviennent à la fois sur les 2 activités joue un rôle d'amplificateur de stress qui impacte l'équipe. Quelle est la viabilité à long terme ? ✓ Vigilance : charge de travail compensée par les collaborateurs
4 Employabilité - développement personnel
✓ Vigilance sur l'accompagnement post formation (tutorat)
6 Relation de travail - Climat social
✓ Vigilance sur le retour des propositions des collaborateurs

Pour répondre à cela Christophe HOUBERT prend la parole et indique que 2 véhicules supplémentaires viendront compléter le parc existant. Le problème lié à l'accueil a aussi été réglé en le confiant à une seule personne. Il souligne aussi qu'une polyvalence est demandée notamment dans la perspective d'une potentielle baisse d'activité du PRF dont nous connaitrons prochainement les résultats de l'appel d'offres.

5) Point sur le PLF et le prélèvement sur les FDR

Le projet de loi de finances actuel ne modifie pas la trajectoire budgétaire qui avait été décidée par les précédents gouvernements. 2,5 millions d'euros ont bien été prélevés sur les fonds de roulement en 2024. Un nouveau prélèvement aura bien lieu en 2025 comme prévu. Cela n'impactera pas le budget de fonctionnement de la CCI mais cela n'est pas neutre sur la capacité de financements des investissements de la CCI qui baisseront, notamment pour la formation.

6) Avis sur un projet de mutation fonctionnelle et géographique

Un salarié doit réintégrer les effectifs par suite d'une absence pour maladie de 3 ans. Ce salarié ne réintégrera pas son poste d'origine et une mobilité fonctionnelle sur un poste de Directeur de la croissance externe de l'offre de formation basé à Lille lui sera proposé. Ce poste est directement rattaché au Directeur Général de la CCIR et au Directeur de Laho Formation. Si le salarié accepte cette proposition, qui s'inscrit dans la procédure de mobilité géographique, il aura 6 mois pour l'accepter définitivement ou la refuser. En cas de refus, un licenciement pour refus de mutation géographique sera prononcé tel que prévu par le Statut.

Conformément aux dispositions applicables, il est demandé au CSEE de donner son avis sur ce projet de mutation géographique.

Après suspension de séance, l'avis est mis au vote.

7 voix se prononcent favorablement, 7 voix s'abstiennent, aucune voix ne se prononce défavorablement (14 voix exprimées, Aude PAYEN ayant été contrainte de quitter la séance avant la mise au vote).

7) Point d'information sur les avantages en nature parking

Pour donner suite au contrôle réalisé par l'URSSAF, une modification des modalités de prise en compte de cet avantage pour les salariés de la CCIR et de la CCI Grand Lille (site Place de l'Opéra) a été décidée. Pour la CCIR, il a été retenu que cela apparaitra comme un avantage en nature sur la totalité du montant avec suppression de la retenue nette effectuée jusqu'alors. Pour Grand Lille, après une nouvelle étude, l'avantage en nature est réduit à un montant de 131€/mois.

8) Information sur l'accord national télétravail

Un accord national sur le télétravail a été signé. Cet accord est en attente d'agrément de la DGE. Une fois cet agrément validé, des négociations avec les DS sur les modalités de mise en œuvre au sein de chaque région pourront démarrer. Ces négociations devront se terminer au plus tard en septembre 2025 pour une mise en application en octobre 2025.

9) Information sur la création d'un comité des risques

David BRUSSELLE informe les membres de CSEE de la création d'un comité des risques afin de répondre à des exigences de plus en plus fortes en matière de probité, loi Sapin, de déontologie... Il s'agit d'avoir une instance pour mieux piloter ces risques en réunissant ses membres 2 à 3 fois par an. A l'issue, des actions pourront être mises en place.

10) Information sur les critères d'attribution des primes de la campagne en cours

Une enveloppe de primes est attribuée à chaque CCIL. Elle corresponde à un pourcentage de la masse salariale. Un barème a été défini par niveau d'emplois, prenant en compte, différents critères d'attribution, dont notamment pour les conseillers entreprises (I et II), l'introduction d'un critère de chiffre d'affaires réalisé en contrepartie d'une révision à la hausse du barème maximum (1200€ bruts pour un conseiller entreprises I ; 1500€ bruts pour un conseiller entreprises II). Les fonctions supports sont bien intégrées à cette campagne de primes avec les mêmes barèmes que la Formation. En 2026, au titre de l'année 2025, les salariés bénéficiaires d'une part variable contractuelle, bénéficieront d'un déplafonnement de celle-ci avec une prime supplémentaire de 500€ bruts par tranche de 5000€ de CA HT supplémentaire réalisé.

Celine THUILLARD demande si tous les conseillers sont concernés notamment pour la création ou les formalités. David BRUSSELLE répond que, quel que soit son activité, il faut que ceux qui génèrent plus de CA bénéficient d'une prime. C'est aussi vrai pour les managers. Tout le monde doit être concerné par le développement du chiffre d'affaires de la CCI. Il existe effectivement encore des cas particuliers, notamment dans l'Oise, dont la Direction a conscience et pour qui une solution sera étudiée.

L'enveloppe dépend de la masse salariale de chaque territoire et a baissé de 20% par rapport à 2023.

Un bilan complet sera communiqué lors du prochain CSEE.

11) Information sur les dates des AG 2025

Les prochaines AG de la CCI Hauts-de-France auront lieux les :

- 27/03/25
- 20/05/25
- 26/06/25
- 23/09/25
- 25/11/25

12) Clarification des règles sur la prise en charge des repas lors des formations

La prise en charge des repas du midi lors des formations est traitée de façon différente selon que la formation est en intra ou en inter entreprise.

En intra : un plateau repas est généralement proposé.

En inter : comme prévu par la note de service relative aux frais professionnels, le salarié doit utiliser un ticket restaurant s'il reste dans la région Hauts de France ou se faire rembourser par note de frais s'il fait sa formation en dehors de la région Hauts de France.

Des différences de traitement sont observées par les membres du CSEE ; la DRH va creuser le sujet afin de mieux comprendre ces différences.

13) Informations de la CSSCT, notamment sur le Papripact

L'élaboration de Papripact a déjà fait l'objet de 2 réunions paritaires où 3 représentants de la CSSCT étaient présents. Il a été décidé de travailler sur l'ergonomie du poste de travail dans un 1er temps. Le détail sera présenté lors d'un prochain CSEE lorsque toutes les modalités auront été arrêtées.

14) Modification « Annexe RI CSEE Cci hauts de France - Remboursement de frais »

Il s'agit se mettre en conformité les règles sur les frais de déplacement des membres du CSEE. L'annexe est modifiée selon document en annexe.

Tout le monde est d'accord sur cette modification.

15) Information sur le remplacement de Noel VERSCHEURE pour le coordinateur sécurité régionale et représentant de proximité

Noel VERSCHEURE a donné ne pourra plus assurer ses mandats à la suite de son départ en retraite.

Un appel à candidature va être lancé pour pourvoir le poste de représentant de proximité.

La DRH va aussi devoir identifier un nouveau coordinateur de sécurité régional.

Ces démarches vont être initiées prochainement.

16) Information sur le bilan ASC / Calendrier ASC 2025

Une présentation PowerPoint est projetée, reprenant les différentes activités avec le nombre de participants. Ce document est en annexe de ce PV.

Nathalie VASSEL demande de pouvoir disposer d'un flyer pour présenter les activités ASC, afin de pouvoir le distribuer aux personnes nouvellement embauchées, avec les documents habituellement fournis.

17) Décision sur la reconduction du Pass culture sport

Le pass culture sport est un remboursement de 50% des frais engagés pour des activités culturelles ou sportives, plafonné à 30€.

La reconduction du pass est approuvée à l'unanimité.

18) Information sur les dates des prochaines commissions

Commission formation : 11/03/25 à 10h00

Commission égalité professionnelle : 13/03/25 à 10h00

La séance est levée à 13h45

ANNEXES :

BILAN BUDGETAIRE 24 / BUDGET PREVISIONNEL 25 CCI HDF

MODALITES PASS SPORT/CULTURE

ANNEXE RI CSEE

Annexe RI CSEE Cci hauts de France - Remboursement de frais

Seuls les justificatifs originaux seront pris en compte pour un remboursement sur le compte du demandeur, par virement bancaire.

Le remboursement des frais est réalisé pour toutes missions liées à la qualité de membre élu du CSEE Cci Hauts de France ou des commissions qui le compose, des réunions de préparation du CSEE et des visites de sécurité.

Des déplacements hors région peuvent être pris en charge, ils doivent faire l'objet d'une information préalable du secrétaire et du trésorier pour validation au moins 4 semaines avant le déplacement prévu.

HEBERGEMENT

PROVINCE	PARIS (Ile-de-France)
150€	200€

En cas de circonstances exceptionnelles et après accord préalable du secrétaire et du trésorier, il pourra être dérogé à ces plafonds.

RESTAURATION – DEJEUNER

PROVINCE	PARIS (Ile-de-France)
25€	30€

RESTAURATION – DINER

PROVINCE	PARIS (Ile-de-France)
25€	30€

BILLETS DE TRAIN

Sur la base du tarif SNCF pour un trajet simple ou aller/retour

FRAIS KILOMETRIQUE

Dans les limites prévues par le barème fiscal de l'année en cours, dans l'éventualité où la personne concernée est contrainte d'utiliser son véhicule personnel et ne peut pas utiliser un véhicule mis à disposition par l'établissement.

Ces dispositions sont applicables jusqu'à la fin de la mandature.

Modifié au CSEE du 31 janvier 2025

CSE CCI HdF

Bilan des activités ASC

Année 2024

Sortie Disney (avril 2024)





214 participants (162 adultes et 52 enfants)

Trajet en bus + petit-dejeuner + entrée au parc :

* 45 € / collaborateur
* 35 € / enfant
* 85 € / extérieur



A la charge des collaborateurs : 9 005 €
Factures payées par le CSEE : 29 735 €
Abondement du CSEE : 20 730 €

Sortie Roi Lion (novembre 2024)





147 participants

Trajet en bus + repas du midi + entrée au spectacle :

* 40 € / collaborateur (adulte ou enfant)
* 85 € / extérieur





A la charge des collaborateurs : 6 425 €

Factures payees par le CSEE : 20 519 €

Abondement du CSEE : 14 094 €

Voyage en Thaïlande (nov 2024)





42 participants

Circuit de 10 jours en pension complète

* 1 230 € / collaborateur (abondement de 25 %)
* 1 640 € / extérieur









A la charge des collaborateurs : 60 644 €

Factures payées par le CSEE : 70 074 €

Abondement du CSEE : 9 430 €

WE en Alsace (nov/dec 2024)





59 participants

Trajet en bus + hébergement en demi-pension et visites :

* 182 € / collaborateur (adulte)
* 157 € / enfant
* 330 € / extérieur





A la charge des collaborateurs : 11 175 €
Factures payees par le CSEE : 21 720 €
Abondement du CSEE : 10 545 €



Marché de Noël à Bruxelles (dec 2024)



278 participants

Trajet en bus + entrées à l'Atomium et Mini Europa :

* 10 € / collaborateur (adulte et enfant)
* 22 € / enfant extérieur (-12 ans)
* 33 € / adulte extérieur





A la charge des collaborateurs : 3 497 €
Factures payees par le CSEE : 19 297 €
Abondement du CSEE : 15 800 €



Concerts ONL (partenariat 24/25)



69 participants aux 3 concerts ARPEGE (gratuits) proposés en 2024
20 participants (aux 3 concerts proposés à ce jour sur 3 dates et 4 territoires)
(Lille, Dunkerque, Carvin et Boulogne)

*** entre 16 € et 17,50 € / collaborateur**
*** 11,50 € / pour les moins de 26 ans**
*** gratuit pour les moins de 16 ans**

A venir : 3 concerts en Mars (Amiens, Opéra de Lille et Nouveau Siècle)
2 concerts en Juin (Lille, Boulogne-sur-Mer)





A la charge des collaborateurs : 328,60 €
Factures payées par le CSEE : 657,20 €
Abondement du CSEE : 328,60 €

Evénements familiaux







- PACS/ Mariages : **20**
- Naissances : **10**
- Retraites : **3**

33 évènements x 50 € = **1 650 € de participation du CSEE**

Pass sport – Pass culture (23/24)

Justificatifs pris en compte du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

(date limite de dépôt des documents : le 15 septembre 2024)

Montant du remboursement : 50 % de la dépense avec un plafond à 30 €

101 Demandes pour le Pass-sport

37 Demandes pour le Pass culture

Participation du CSEE : 4 140 €



CHEQUES VACANCES





Pré-inscritions lancées le 1er mars 2024

Fin mars : Information auprès des salariés de leurs tranches salariales pour procéder au paiement

611 Salariés bénéficiaires (Tranche A : 16 pers – Tranche B : 288 pers – Tranche C : 202 pers – Tranche D : 105 pers)

Participation du CSEE : 71 240 €

CARTES CADEAUX NOEL



Valeur de la carte Cadeau de Noël pour 2024 : 150 €

Nombre de bénéfiaires : 914 collaborateurs



Participation du CSEE : 138 014 €



Ventes privilèges sans abondement du CSEE



Vin : 38 collaborateurs en ont bénéficié lors des 2 ventes organisées en 2024



Chocolats JDB : 45 collaborateurs en ont bénéficié lors des 2 ventes annuelles



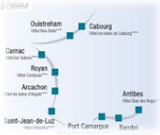
Parfums : 95 collaborateurs en ont bénéficié lors des 3 ventes annuelles

Partenariats sans abondement du CSEE

Codes permettant de bénéficier de réductions :



➡ **Totémia** : Colonie de vacances (code TOTCCIX5)



➡ **Thalazur** : Thalassothérapie (code : CETHAL2862)

➡ **Croisiland :** Croisières (jusqu'à 10 % de réduction) (code : CCI2024)





Autres partenariats

➡ **Odalys** : Location de vacances (abondement de 100 € pour les séjours)

➡ **Tout Apprendre** : Bibliothèque digitale (jusqu'à fin août 2024)

Calendrier 2025

